
Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ambitionne de mettre en œuvre un programme LEADER sur son territoire¹, de nature à créer une dynamique territoriale et réunir acteurs publics et privés autour de projets structurants portant sur le développement de filières écoenvironnementales.

1 - Pourquoi solliciter le programme LEADER ?

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'est fixé pour objectifs dans sa charte des ambitions proches des enjeux de LEADER : stratégie locale de développement, soutien des filières écoenvironnementales, innovation dans une démarche multi-partenariale.

Le programme LEADER permet d'orienter l'action du Parc sur des thématiques où l'initiative publique est insuffisante si elle n'est pas relayée par une dynamique collective et privée. Il s'agit en particulier de pouvoir enfin peser sur la consolidation de filières restées fragiles en raison de leur caractère incomplet, ceci afin d'envisager une véritable transition écologique et énergétique sur le territoire.

L'octroi de subventions publiques rencontre des limites si elle ne vient pas soutenir une mise en cohérence, une structuration des acteurs d'une filière.

Plus généralement nous pensons comme le suggère Martin Vannier que les inégalités de configuration spatiale (forte résidentialisation du territoire, mauvaise desserte par exemple de notre territoire de Parc) peuvent être grandement corrigées via la création de réseaux. Ces réseaux sont fondés sur des contrats de réciprocité, sur des conventions de coopérations horizontales, sur la mobilité des biens communs et des services publics. Cet appel à projet peut accélérer ainsi la mise en place d'une économie collaborative.

Le Parc naturel depuis près de dix ans et plus particulièrement ces dernières années s'est employé à rassembler les éléments de diagnostic sur les chaînons manquants à plusieurs filières écoenvironnementales autour de plusieurs matières premières ou consommations intermédiaires : bois-plaquette forestière, granulés, produits de la ferme, biomasse d'origine végétale ou animale, laine... Il réalise également un diagnostic sur les potentialités de la filière écotouristique en vallée de Chevreuse.

L'impact positif recherché grâce un programme LEADER pourrait être comparé, au-delà du seul apport financier, à l'impact positif qu'ont suscité par exemple les concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à la valorisation des milieux humides et des cours d'eau : travaux d'ouverture de fonds de vallées et de remise en pâturage, de défragmentation des rivières. Sans ce soutien de l'AESN, le Parc, les communes, les éleveurs, les propriétaires fonciers... n'auraient pu envisager un tel programme qui apporte un soutien indéniable à la filière bovine, tout en faisant progresser la biodiversité du parc naturel et en renforçant la trame verte et bleue du territoire.

¹ Exception faite de quelques communes (cf. paragraphe intitulé « Périmètre »).

Ainsi depuis 1994, le PNR est devenu gestionnaire de 15 sites totalisant plus de 50 hectares d'anciennes prairies humides à la biodiversité remarquable ou exceptionnelle, restaurées puis entretenues par pâturage en régie (16,5 ha - cheptel d'animaux du parc), mais surtout en partenariat avec les éleveurs locaux (37,7 ha - 4 éleveurs et 2 propriétaires d'équins). A noter qu'il s'agit bien ici d'une action tout à fait exceptionnelle sur des milieux « patrimoniaux ».

Dans le domaine du développement économique, l'attribution d'un fonds FISAC pour le secteur yvelinois du Parc, destiné à financer les investissements des commerces et artisans, a permis à ce dernier de mobiliser un cofinancement exceptionnel entre 2011 et 2013 de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines, en plus du Contrat de Parc proprement dit. Surtout l'appel au fonds FISAC est à l'origine de nombreuses créations d'emplois soit directs soit induits (cf. annexe « Bilan des aides aux entreprises 1999/2012 » : 2.5 Millions d'euros injectés aidant le développement économique de 282 entreprises et consolidant ou créant 913 emplois entre 1999 et 2012, *actualisation en cours de ces résultats*)

Les financements du Parc naturel régional, assurés par un Contrat de Parc pluriannuel, permettent de disposer d'une partie du cofinancement nécessaire à la mise en œuvre d'un programme LEADER financé par le fonds européen FEADER et d'en assurer la trésorerie nécessaire. Fort de ces expériences, le Parc voit dans le programme LEADER la possibilité de porter son effort, celui de ses partenaires historiques² ou en devenir, sur des actions nouvelles ou qui rencontrent des difficultés de mise en œuvre : des moyens en terme d'animation pourraient leur être dédiés, des aides précises pourront être sollicités par des acteurs économiques.

2 - Un territoire sous « monitoring » afin de mesurer l'avancement de la transition écologique et énergétique

En 2010, le Parc naturel régional et le laboratoire REEDS de l'Université Versailles - Saint-Quentin en Yvelines ont conclu un partenariat pour un travail de recherche sur le thème de l'empreinte écologique du territoire, cofinancé par le Parc et l'ANRT (Bourse CIFRE). Ce projet *« s'est donné comme objectif scientifique la définition et, à titre expérimental, l'élaboration des démarches d'estimation empirique des « empreintes écologiques » pour l'activité économique du Parc. En cela, il s'adresse à la question fondamentale des bases d'information, des indicateurs phares et des procédures de concertation d'acteurs pour une gestion durable du capital naturel et des services écologiques à l'échelle territoriale du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse »*. Cette étude est actuellement en cours d'achèvement (éléments ci-joints). L'objectif de cette étude consiste à évaluer l'empreinte écologique d'un territoire de Parc et l'impact des actions entreprises pour renforcer la relocalisation des activités, l'économie circulaire, l'agriculture de proximité, les modes de déplacements alternatifs à l'automobile, etc.

Le territoire est désormais sous « monitoring » permanent grâce aux efforts conjoints développés dans le cadre de :

- ce calcul de l'empreinte écologique,
- de la mission Evaluation du parc naturel (cf. annexe « Où en est-on de la Charte ? »)
- et de l'élaboration d'un référentiel d'évaluation commun aux parcs naturels régionaux d'Ile de France par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme.

Nous sommes donc en mesure de suivre précisément l'avancée d'une transition écologique et énergétique sur le territoire.

² La concertation fait partie de l'ADN des parcs naturels régionaux. Le Parc a tissé des liens avec les acteurs publics incontournables du territoire : Région Ile-de-France, départements des Yvelines et de l'Essonne, DRIEE, communes et leurs intercommunalités, AESN, syndicats de rivières, chambres consulaires, ONF, ONCFS, associations (réunies pour un certain nombre au sein de l'Union des Amis du Parc), etc.

3 - Quelles grandes orientations pour le territoire ?

A la lecture des orientations régionales du programme LEADER en regard de l'état de développement du territoire candidat, un grand objectif émerge, celui du développement des **filiales écoenvironnementales** qui doivent permettre de répondre à plusieurs enjeux majeurs: *l'horizon d'une autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2030, le développement d'une agriculture de proximité et d'une économie locale voire circulaire performante.*

Si l'on est encore plus ambitieux, on peut espérer grâce à ce programme LEADER créer une dynamique susceptible d'engager définitivement le territoire vers une véritable transition écologique et énergétique, grâce à la participation active des acteurs économiques et des citoyens consommateurs. Cela passe notamment par l'expérimentation de financements participatifs - qui ont déjà rencontré un franc succès sur le territoire du Parc depuis deux ans - et la mise en circulation inédite d'une monnaie locale dédiée aux échanges de biens et de services écoenvironnementaux.

➤ Vers l'autonomie énergétique du territoire

Le PNR a organisé le Congrès des Parcs 2013 qui s'est tenu à Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur le thème de la transition écologique et énergétique.

Ce Congrès fut l'occasion de recenser les acteurs de la transition écologique et énergétique du territoire et de proposer autant de visites de sites pour les participants au Congrès : la construction de ce programme a confirmé que le territoire connaît une véritable dynamique autour de la transition énergétique.

Beaucoup d'acteurs locaux sont prêts à relever le défi lancé par la Fédération des parcs naturels régionaux à l'occasion de ce Congrès, qui engage les PNR sur un objectif ambitieux d'autonomie énergétique d'ici à quinze ans.

Comme l'a proposé Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs à l'occasion de son discours : *« Je propose de nous fixer un objectif ambitieux, un challenge : **Faire de tous nos Parcs, des territoires autonomes en énergie dans 15 ans, le temps d'une charte.** Nous sommes les territoires du possible, nous pouvons y arriver. Monsieur le Ministre mais aussi Monsieur le Président de l'ADEME, Mesdames et Messieurs des Régions, êtes-vous prêts à passer ce contrat et relever ce défi avec nos territoires ? Notre réseau s'engage avec une vision, avec une ambition, il s'implique avec détermination et dynamisme dans la transition écologique et énergétique qui doit nous mener sur la voie d'un développement plus équitable, respectueux de nos ressources, qui mobilise et qui donne espoir à nos concitoyens et aux jeunes générations »³.*

Dans ce contexte, le Parc souhaite fédérer les acteurs du territoire autour de cet objectif de transition énergétique.

Depuis plusieurs années il a réalisé plusieurs diagnostics lui permettant de connaître les conditions de réussite d'une filière bois-énergie : étude de la ressource forestière, analyse de la demande de chaudières, sensibilisation des décisionnaires en termes d'équipement de chaleur, connaissance des acteurs économiques (installateurs de poêles et de chaudières, scierie, distributeurs de bois, etc.)

Il travaille sur ces questions en étroite relation avec l'Agence Locale Energie Climat de Magny-les-Hameaux et avec le COSTIC, Centre de formation et d'études sur le génie climatique de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires. Son objectif porte sur une

³ Cf. Actes du congrès des Parcs 2013 : <http://2013.congres-des-parcs.fr/ACTE%20CONGRES%202013-BD.pdf> (page 32)

intégration territoriale de l'ensemble des étapes de la filière bois-granulés et de la filière bois-plaquette et de la filière bois bûche.

Il a également réalisé un diagnostic sur le potentiel en termes de méthanisation du fumier équestre et soutient actuellement l'installation d'une unité de méthanisation par la société <http://www.helioprod.com/index.html>. Cette installation serait susceptible de créer une mise en réseau des agriculteurs et des installations équestres et pourrait avoir des effets d'entraînement considérables sur la filière équestre (meilleure intégration environnementale de leurs exploitations grâce à une meilleure gestion de leurs effluents).

➤ Une agriculture de proximité

L'objectif de performance énergétique du territoire s'accompagne naturellement d'un objectif de structuration d'une agriculture de proximité et durable.

Il s'agit tout d'abord de favoriser l'émergence de filières agricoles locales. Le Parc a souhaité depuis plusieurs années encourager la diversification des exploitations vers des productions en circuits courts (cf. étude réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Chambre d'Agriculture). Pour cela il a travaillé sur les obstacles résiduels au plein développement de ces filières :

- Financement d'un abattoir mobile (cf. étude réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Maison de l'Élevage) : l'étude s'est conclue pour le moment par des difficultés de coordination des éleveurs que pourrait contribuer à résoudre le lancement d'un Groupe d'Action Leader.
- nouvel atelier de découpe et de transformation de la viande à Rambouillet pour le GIE des Fermiers de la Forêt de *Rambouillet* en cours de réalisation dans le cadre d'une SCIC (portée par la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires et cofinancée par l'Etat, la Région Ile-de-France, le PNR).
- la promotion des produits agricoles locaux par une politique active de développement de la Marque Parc pour des produits présentant un cahier des charges écoenvironnemental irréprochable : la marque Produits a ainsi été attribuée à des producteurs de produits laitiers, de viande, de farine, de miel, etc. ; la marque Savoir Faire a été attribuée à des menuisiers travaillant le bois de la forêt de Rambouillet, la marque Accueil a été donnée à des petits hôtels et chambres d'hôtes remarquables du territoire
- Des têtes de gondoles « produits du Parc » ont été installées dans des moyennes surfaces proches afin de favoriser la visibilité des produits dans les rayons,

L'action du Parc, jusqu'à ce jour, s'est également concentrée sur l'écologisation des pratiques agricoles. Entre 2011 et 2013, le Parc a été financé par la Région Ile-de-France pour l'animation des MAE-t (mesures agro-environnementales territorialisées), afin d'accompagner les agriculteurs dans une amélioration environnementale de leurs pratiques agricoles, par une réduction des produits pesticides, l'aménagement de haies, le recours au semis sous couvert (21 exploitations, 810 ha – 56% mesures herbes, 24% mesures phyto, 18% mesures couverts –, 677 000 € auront été versés sur cinq ans). Fort de cette expérience, un dossier de candidature a de nouveau été déposé en 2015 pour les MAE-c.

Par ailleurs, le Parc subventionne l'acquisition de matériel permettant une meilleure prise en compte de l'environnement (exemples : système de récolte de la menue paille, broyeur mono-disque, etc.) et favorisant le développement de l'élevage (clôtures...).

➤ **Le développement d'une économie circulaire soutenue par des financements et des instruments de paiement locaux**

Les deux orientations précédemment décrites sont susceptibles de susciter un vif intérêt auprès des consommateurs de la vallée de Chevreuse.

Plusieurs expérimentations de financements participatifs ont été menées. La ferme des 4 étoiles rencontre un succès certain depuis plusieurs années en faisant participer les consommateurs à l'acquisition d'une vache. Ils sont rétribués en nature (cagette de viande) dans les années suivantes. Le Parc naturel a travaillé avec la plateforme de prêt gratuit en ligne Hellomerci (filiale de KissKissBankBank) pour recueillir des financements pour des artisans locaux (brasseur-créateur de la bière de la Vallée de Chevreuse, savonnière, boulanger...) Ces **financements participatifs** ont créé les conditions favorables pour ces porteurs de projet d'obtention de soutiens bancaires traditionnels. Leurs dossiers ont été grandement favorisés par le succès qu'ils avaient rencontré auprès d'épargnants éco-citoyens.

Ces financements participatifs ont été souvent orientés vers le développement d'une **économie circulaire** : deux fabricantes d'objets usuels à partir de bâches plastiques recyclées ont été ainsi aidées, le brasseur de bière vend le houblon ayant servi au process de fabrication à une ferme qui le réutilise pour l'alimentation de ses poules.

Le parc naturel souhaite désormais expérimenter le lancement d'une monnaie locale. La mobilisation citoyenne autour des filières écoenvironnementales est en effet importante en vallée de Chevreuse : plusieurs AMAP, deux associations Villes en Transition à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Rambouillet, un groupe local Colibris à Rambouillet, une association citoyenne à Poigny-la-Forêt, un jardin de Cocagne, un ESAT spécialisé en maraîchage, de nombreuses ventes à la ferme. Qu'il s'agisse des vendeurs ou des acheteurs, leur attention à l'innovation sociétale est telle qu'on peut espérer, grâce à une mobilisation engendrée par la constitution d'un GAL, développer encore davantage le réflexe d'achats et d'échanges locaux. Pourquoi pas grâce à la mise en circulation d'une monnaie locale ?

Des porteurs de projets serait également disposé à expérimenter l'usage d'une monnaie locale pour la vente de consommations intermédiaires destinées à d'autres producteurs locaux.

4 - Quels projets pour ce programme LEADER ?

Les projets que le Parc souhaite intégrer à sa candidature au programme LEADER sont tous à la croisée de ces grands enjeux de performance énergétique du territoire et d'agriculture de proximité, avec en ligne de mire cet objectif ultime de parvenir d'ici à 15 ans à l'autonomie énergétique et de transformer durablement les activités économiques présentes sur son territoire.

a- Structurer une filière d'approvisionnement bois-énergie.

Description du projet :

4 axes de travail pour la filière bois-énergie granulés et plaquettes :

1 -- travailler sur l'approvisionnement grâce :

- aux connaissances acquises par études sur la ressource (ALEC-PNR) et les enquêtes auprès des propriétaires forestiers privés (PNR-Rambouillet Territoires-CRPF)

- une animation forte

2 - identifier et accompagner des producteurs d'énergie à partir de :

- l'étude réalisée conjointement par le COSTIC et le PNR sur la filière bois-granulé (voir carte en annexe) afin de viser la création d'une usine de fabrication de pellets locaux.

- la connaissance des acteurs de la filière bois plaquette existante (ONF, exploitants forestiers réalisant le broyage, plateforme de stockage Zymovert à Limours)

3 - renforcer la filière bois d'œuvre qui est le pivot, la condition, et à l'articulation de la mise en place de deux filières bois énergie plaquette et granulés.

- connaissance des essences

- soutien à la modernisation d'une scierie existante (Choisel)

- aide à la création d'une nouvelle scierie

- soutien aux autres métiers du bois d'œuvre : menuisier, charpentier, fabricants de meubles...

4 - inciter à la consommation locale par l'installation de chaudières bois granulés (particuliers) et de chaudières bois plaquettes (collectivités dont les projets de renouvellement de leur installation de chauffage ont été recensés par le Parc dans les années récentes)

Les maillons manquants (fabrication locale de pellets) ou faibles (peu de surface de stockage pour les plaquettes, peu d'entreprises spécialisées dans le broyage) de chacune des deux nécessitent un fort besoin en animation et des aides à l'investissement.

Acteurs partenaires : COSTIC, ALEC, CRPF, ONF, propriétaires forestiers privés, exploitants forestiers, distributeurs de granulés, communes, La part du feu, Scierie de Choisel

Mots-clés : filière énergétique, agro matériaux, activités forestières, savoir-faire

	Méthanisation	Plaquettes	Granulés
1 – approvisionnement	<u>Animation</u> <ul style="list-style-type: none"> agriculteurs installations équestres 	<u>Animation</u> <ul style="list-style-type: none"> élagueurs forestiers 	<u>Animation</u> <ul style="list-style-type: none"> propriétaires forestiers ONF Scieries exploitants communes et syndicats de déchets
2 – production d'énergie	<u>Animation</u> : financement et accompagnement <ul style="list-style-type: none"> étude par les porteurs de projets investissement variable selon le porteur de projet	<u>Aide à l'investissement</u> http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-participatif-filiere-bois-PP-Bois	<u>Financements</u> : Investissement et certification http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Pret-participatif-filiere-bois-PP-Bois
3 – bois d'œuvre	/	<u>Communication</u> : <ul style="list-style-type: none"> action en développement économique, commande publique, stimuler la demande en bois d'œuvre local modernisation et diversification des scieries : http://www.deveum.fr/tag/fonds-pour-la-modernisation-des-scieries <u>Étude</u> : <ul style="list-style-type: none"> étude sur les essences locales et le changement climatique agir sur les plantations à long terme 	
4 – consommation locale	<u>Communication</u> sur l'utilisation du sous-produit, engrais organique. fonds chaleur pour installations et réseaux de chaleur grandes puissances Sans objet pour le gaz sauf pour projets de réseaux de chaleur	<u>Animation</u> : Travailler sur les débouchés (CT, hôpitaux ...) fonds chaleur pour installations et réseaux de chaleur grandes puissances	<u>Communication/animation</u> : <ul style="list-style-type: none"> marché porteur marquage/certification

en bleu les besoins en animation CPER /FEADER

en orange investissements FEADER/cofinancement privé

en violet les autres financements existants hors CPER et FEADER

b- Structurer l'approvisionnement en matières premières d'une unité de méthanisation.

Description du projet :

1 – soutien à l'approvisionnement

- Du côté de l'approvisionnement en fumier équin

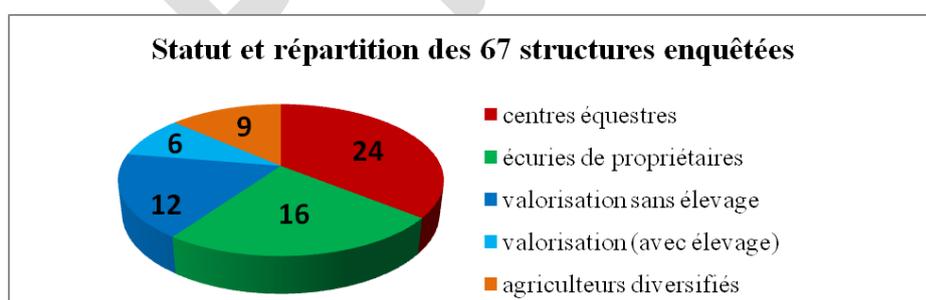
Deux unités de méthanisation pourraient voir le jour dans les prochaines années. L'une dans le cadre de la revalorisation du site des Haras Nationaux aux Bréviaires porté par le Comité Régional d'Equitation (présidé par M. Lucas) afin de le transformer en un Pôle régional du cheval. L'autre dans une exploitation agricole à Forges-les-Bains (ferme de Madrid) grâce au soutien de la Sem Positif pour le chauffage de l'hôpital de Bligny sur la commune de Fontenay-les-Briis.

La Holding Helioprod étudie actuellement le projet d'implantation aux Bréviaires d'une unité de méthanisation par voie sèche.

Le fumier de cheval constitue un enjeu important pour les installations équestres très nombreuses (à compléter) dans les Yvelines sud. En particulier pour les installations de moyenne et grande taille qui ne parviennent pas à régler la question de l'évacuation de leurs fumiers par leur amendement ou par un échange avec des agriculteurs environnants.

Elles consentent à payer une redevance d'évacuation ou à surpayer la paille pour pouvoir se débarrasser en échange de leur crottin. Trois débouchés existent actuellement pour ce fumier : les champignonnières en val de Loire en déclin (20%), les cultures maraichères sous la forme de compost également en déclin (20%), le reste partant vers la Belgique et la Hollande (60%). Le budget de la paille (augmenté du coût d'évacuation des fumiers) représente ainsi l'un des postes de dépenses les plus élevés pour une installation équestre. Elles pourraient être très satisfaites de trouver un entreprise de méthanisation qui leur propose l'enlèvement gratuit de leur fumier.

Enquête PNR réalisée en 2011 auprès de 67 exploitations équestres dans le sud Yvelines et sur le Plateau de Limours.



Statut	Centres équestres	Ecuries de propriét.	Valorisation sans élevage	Valorisation avec élevage	Agri.	TOTAL
Nbr d'exploitations enquêtées	24	16	12	6	9	67

Effectifs cumulés chevaux	965	364	720		343	2392
Effectif moyen/exploitation	40	23	40		38	
Surf. Cumulées des exploitations	180 ha	185 ha	69 ha	614 ha	249 ha	1297 ha
Surf. cumulées bâti + install.	24 ha	10 ha	8 ha	19 ha	4 ha	65 ha
Surface moyenne/exploitation	8 ha	12 ha	6 ha	102 ha	28 ha	

La constitution d'un GAL peut aider à la mise en réseau et à la formation des installations équestres. Cette formation doit nécessairement s'étendre au-delà de la meilleure gestion de leurs effluents à des conseils sur une bonne intégration environnementale de leurs exploitations. Celles-ci souffrent en effet fréquemment d'une mauvaise gestion des pâturages (surpâturages) qui portent atteinte à la biodiversité et plus généralement à la qualité des milieux ouverts.

- L'approvisionnement d'une unité de méthanisation est également constituée de la menue paille.

L'unité de méthanisation peut également absorber la menue paille résiduelle qui constitue une charge pour les agriculteurs céréaliers. Il faut pour cela qu'ils soient équipés de moissonneuses batteuses rotatives et non axiales comprenant un collecteur de menue paille. Le GAL peut aider à la mise en réseau des agriculteurs. Ils peuvent être également aidés via le PDR à l'équipement en collecteurs de menue paille.

- Du côté de l'approvisionnement en déchets verts non ligneux

L'unité de méthanisation est également alimentée par les déchets verts des entreprises de travaux d'élagages et paysagers, voire des déchets verts des services municipaux dédiés à l'entretien des espaces verts. Le GAL peut également aider à la connexion avec les entreprises de la filière bois-énergie qui approvisionnent des chaudières bois en déchets ligneux.

2 - Les unités de méthanisation sont accompagnées le cas échéant par l'ADEME et/ou Energie Positif.

3 – Filières support et connexes

Une réflexion est en cours sur la place du cheval territorial dans les villages (sur l'exemple de la ville de Trouville qui utilise depuis 15 ans le cheval territorial pour ramasser les déchets et transporter les personnes).

Le GAL en partenariat avec les SICTOM pourrait fédérer la mise en réseau de plusieurs villages autour du cheval territorial afin de diversifier les activités de la filière équestre et viser une meilleure intégration environnementale des installations autant que la réduction du bilan carbone et de la dépense énergétique des collectivités territoriales.

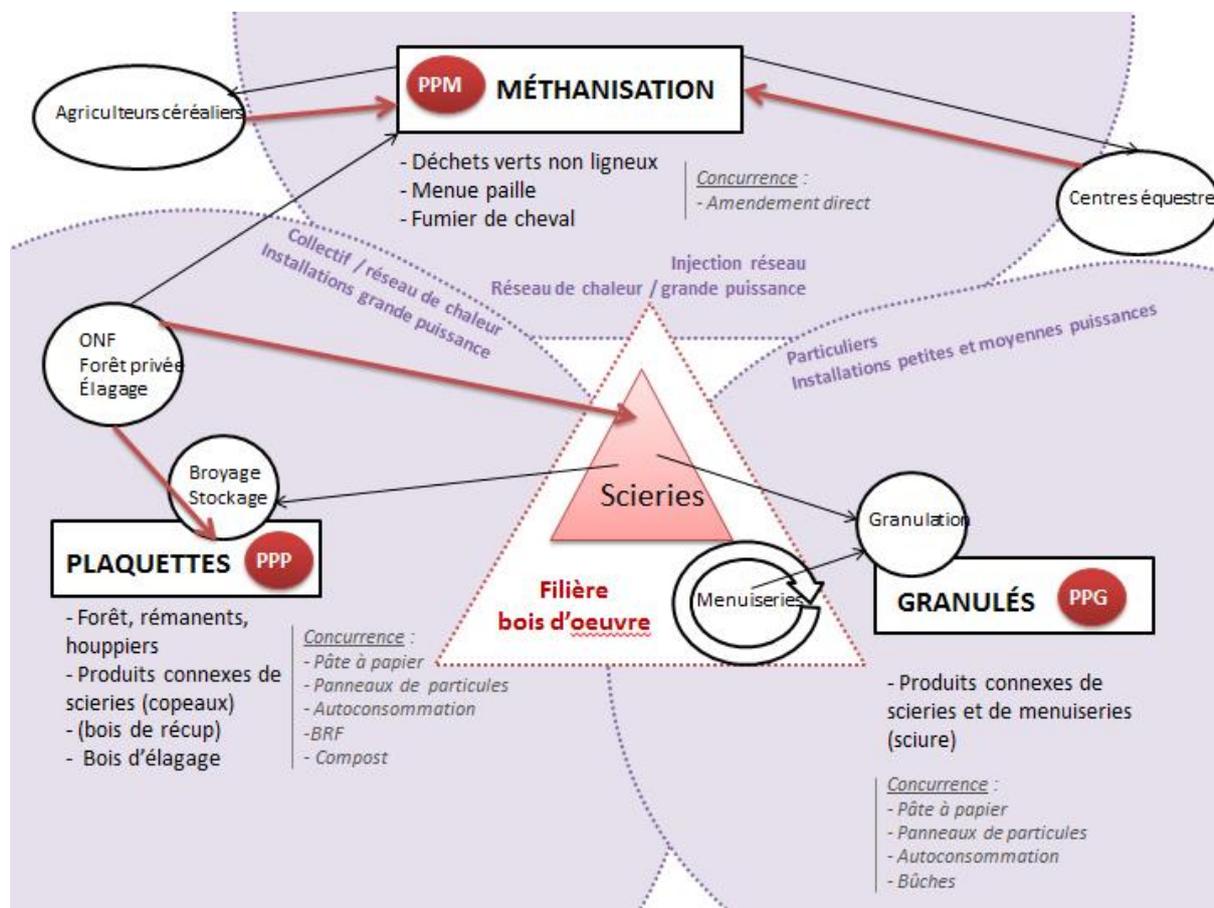
Les installations équestres sont également fortement incitées à développer des produits d'itinérance et à développer des gîtes équestres depuis plusieurs années par le Département des Yvelines (développement de boucles équestres) et le Parc naturel régional (développement de gîtes) (voir plus loin)

4 – Incitation à l'utilisation d'un engrais organique en aval de l'unité de méthanisation (engrais en cours d'homologation pour l'entreprise Helioprod).

Public visé : les installations équestres pour l'amendement de leurs prairies, les éleveurs, les maraichers...

Acteurs partenaires : Helioprod Méthanisation, Haras Nationaux des Bréviaires, haras privés et autres installations équestres, Comité Régional d'Equitation, Zymovet, Vertdéco et autres entreprises d'espaces verts, Erigene, Sem Positif, agriculteurs et Chambre d'Agriculture

Mots-clés : écologisation des pratiques à compléter



En rouge les axes d'intervention du projet LEADER

- **Porteur de Projet Méthanisation : 2 potentiels (industriels)**
- **Porteur de Projet Granulés : unité de granulation**
- **Porteur de Projet Plaquette > Broyage : exploitants forestiers privés/publics**
 - > **Stockage** : plateformes privées
 - > **Transport**

c- *Susciter l'émergence d'une filière laine.*

Description du projet :

La Bergerie nationale de Rambouillet est connue notamment pour son élevage de moutons Mérinos dont les 230 ans seront fêtés en 2016. Cet élevage fait l'objet d'une production et d'un stockage de laine Mérinos de très grande qualité. Néanmoins, cette laine ne fait pas l'objet d'une véritable valorisation organisée faute de moyens humains et financiers. Tout au plus, la Bergerie accumule des stocks de laines qu'elle finit par envoyer en filature pour produire des bobines de laines. Mais cette production marginale est contrainte et peu rentable, d'une part en raison de la raréfaction des filatures artisanales en France, d'autre part en raison des coûts et de la logistique.

Le Parc travaille de son côté depuis les années 2000 au développement économique local, aux circuits courts de consommation, à la valorisation de l'artisanat et des métiers d'art. En la matière, il a acquis une expérience et un réseau qui lui permettent aujourd'hui de réimplanter des ateliers d'art et des projets de filières économiques locales.

Concernant le textile, plusieurs activités sont installées ou en cours d'étude d'implantation sur le territoire du PNR : teinturerie végétale, tisserands, feutre, mode, et notamment « tricoterie » artisanale. Ce dernier projet en cours de création a soumis au PNR la question de la création d'une filière laine sur le territoire en lien avec la Bergerie nationale de Rambouillet.

Le PNR constatant la présence d'acteurs suffisants autour de ce projet de filière locale de laine propose donc de les fédérer, du producteur (Bergerie nationale), aux transformateurs et artisans de produits finis, jusqu'aux consommateurs via un réseau de points de vente de proximité partenaires. Ce réseau de points de vente de produits locaux est déjà existant et en pleine extension puisque le PNR est très actif sur les commerces de proximité et les opérations de marketing autour des produits locaux. De même, le PNR est également très investi sur la promotion des métiers d'art à travers de nombreux événements et salons dans (Journées des métiers d'art, 2 salons des métiers d'art) et hors de son territoire (Carrousel du Louvre, Viaduc des Arts). La promotion d'une nouvelle filière de laine locale n'en sera que plus facile.

Outre la filière économique, cette action sera aussi une excellente opération de promotion touristique et de valorisation du territoire (visites d'ateliers, tourisme créatif, événements tels que la Fête de la laine de la Bergerie nationale, diversification de la mise en tourisme de Rambouillet, etc..)

Enfin, le PNR envisage aussi une plus-value environnementale en proposant par le biais de sa mission Environnement une coordination associée à de l'éco-pâturage pour développer les capacités de pâtures du troupeau et entretenir certains milieux naturels spécifiques.

Acteurs partenaires : Bergerie nationale de Rambouillet, Chambre d'Agriculture, entreprise Tricotages et compagnie, tisserands, teinturerie végétale en cours d'implantation sur le territoire, association des artisans d'art de la Vallée de Chevreuse, filatures artisanales françaises, Office de tourisme de Rambouillet, Chambre de Métiers et d'Artisanat des Yvelines,

Mots-clés : économie, artisanat, élevage, circuit-court, tourisme, agriculture, filière française, patrimoine vivant

d- Favoriser le développement d'un réseau de distribution local de produits alimentaires.

Acteurs partenaires : CIVAM du Hurepoix, Chambre d'Agriculture, SCIC de l'Atelier de découpe de Rambouillet, Bergerie Nationale.

Afin d'intensifier la consommation de produits locaux, le GAL pourrait développer en étroite association avec le CIVAM du Hurepoix une plateforme de commande publique pour les cantines des établissements scolaires ou d'administrations et collectivités territoriales. Le GAL souhaite s'inspirer de la plate-forme Agrilocale de la Drôme née en 2012 « qui établit mise en relation simple, directe et instantanée entre producteurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc. »).

Mots-clés : restauration collective des collèges, lycées, cantines des collectivités locales, produits bio, produits locaux, développement du maraichage.

e- Développement d'une offre touristique verte.

Description du projet :

Le Parc souhaite développer une offre touristique rurale originale dans le contexte francilien et adaptée à différents publics. En effet, le territoire du Parc attire déjà des touristes de par son offre nature exceptionnelle, mais celui-ci n'a pas à ce jour de stratégie touristique. Le Parc a lancé en 2014 une étude conjointe avec le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et Yvelines Tourisme une étude stratégique de développement touristique, confiée à l'agence Protourisme et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette étude permettra d'établir :

- Un diagnostic de l'offre touristique du territoire (forces et faiblesses)
- Un diagnostic de la demande (nous n'avons jusqu'à lors jamais étudié nos différentes clientèles touristiques : excursionnistes, tourisme d'affaires, tourisme d'agrément)
- Une évaluation du poids du tourisme dans l'économie locale
- Un diagnostic de l'organisation touristique et des attentes des acteurs du tourisme

Afin de :

Définir collectivement les axes de la stratégie - Faire émerger des solutions concertées – enclencher de nouvelles dynamiques touristiques plus ancrées dans notre territoire.

Nous souhaitons par cette démarche rassembler l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet commun et concerté de développement touristique et affirmer notre destination comme destination Eco touristique au cœur de la région Ile-de-France.

Parallèlement le Parc réhabilite actuellement un moulin situé au cœur du site emblématique des Vaux de Cernay, site touristique majeur du Parc naturel régional qui accueille chaque année 200 000 visiteurs. Ce Projet touristique structurant permettra au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse de proposer une nouvelle offre sur sa destination. Point d'accueil des visiteurs, nouveau pôle d'attraction, le Petit Moulin permettra d'accompagner et d'orienter le visiteur dans sa découverte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Ce nouvel espace nous permettra également de diffuser plus largement l'offre « produits du terroir et artisanat local ». Nous proposerons enfin aux visiteurs une offre de petite restauration élaborée à partir des produits du terroir du Parc naturel régional. Une salle Hors sac est également prévue pour les randonneurs.

Nous avons également identifiés certains manques sur le Parc en matière d'hébergements touristiques et nous engageons actuellement deux projets : le développement d'un centre de vacances social en milieu rural, ce type de structure n'existe pas sur le territoire du Parc comme plus largement sur le Sud-Yvelines, nous souhaitons également accompagner la création d'hébergements insolites, vecteurs d'un tourisme alternatif et qualitatif.

1. Un centre de vacances social en milieu rural pour l'accueil des scolaires, des centres de loisirs, groupes d'adultes (gîte d'étape)

Cet équipement pourrait être envisagé sur un bâtiment désaffecté ou à reconverter : les possibilités sur les communes du Parc sont nombreuses, beaucoup de châteaux ou de corps de ferme anciens se cherchent un devenir. Ce type d'accueil n'existe pas dans le Parc et permettrait d'allier reconversion patrimoniale, mixité sociale et éducation à l'environnement. Des financements via le TSI Tourisme social investissement peuvent être envisagés. Ce fonds permet de financer la rénovation et la réhabilitation des équipements du tourisme social afin de les adapter aux nouvelles exigences de leurs publics. Le Budget 2015 de cette aide est de 3 millions d'euros, la moyenne des aides étant de 100 000 euros. Des gîtes de groupes ont déjà été financés par le TSI dans des PNR : PNR de Millevaches en Limousin (rénovation complète des gîtes familiaux, rénovation complète du gîte collectif et de deux chambres adaptées PMR).

L'étude confiée à Pro-tourisme permettra d'identifier les sites potentiels et la faisabilité de ce projet.

2. Un développement de l'hébergement insolite :

Enjeu touristique, l'hébergement est au cœur de cette étude car en constante évolution. L'offre en gîtes et chambres d'hôtes s'accroît régulièrement de nouveaux hébergements ouvrent sur des secteurs du Parc qui n'avait jusqu'à aujourd'hui pas ou peu d'offres. La mission tourisme du Parc a cependant identifié un manque en hébergements insolites sur la destination. Sollicité par des porteurs de projets pour l'installation d'hébergements touristiques « insolites », le Parc a choisi de mettre en place une charte, destinée à poser les principes et les conditions de l'installation de ce type d'hébergements. Cette charte doit permettre au porteur de projet d'effectuer une première autoévaluation de la viabilité de son projet, par rapport aux contraintes réglementaires découlant du type d'hébergement touristique qu'il envisage d'installer, de l'emplacement qu'il a choisi pour cette activité. Cette charte doit lui permettre de connaître les démarches qu'il aura à effectuer afin d'obtenir les autorisations préalables à son installation (Architecte des bâtiments de France, DDT, DRIEE, etc.).

Au sens de Gîtes de France, « l'hébergement Insolite est un hébergement qui, par son originalité, sort du cadre normatif usuel du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Il est situé dans un environnement extérieur privilégié, et selon les formules proposées, son mode de fonctionnement s'apparente soit au régime des gîtes, soit à celui des chambres d'hôtes [...] ».

Ce projet inclut tous les types d'hébergement dits insolites, c'est-à-dire ne relevant pas du camping traditionnel, des gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, etc. Types d'hébergements rencontrés : Cabanes (au sol), cabanes, cabanes dans les arbres, Tipis, BubbleTree® (ou équivalents), Bulles suspendues, bulles au sol, Yourtes, roulottes, saunas, spas, igloo, etc. Le Parc naturel régional a été récemment sollicité pour des Kotas (cabanes lapones), BubbleTree®, Gamping (camping chez l'habitant).

Le Parc a donc créé une aide financière pour soutenir l'installation de ces hébergements insolites sur le territoire.

Dans le cadre d'un GAL, la diversification des activités agricoles via la mise en tourisme originale du territoire sera visée : les agriculteurs seront particulièrement sollicités pour étudier la possibilité de développer sur leur exploitation soit des modes d'hébergement insolites (alliant visite de fermes, dégustations...), soit des gîtes équestres (ou d'accueil pour les randonneurs pédestres ou cyclistes) afin de renforcer les produits d'itinérance.

Cette stratégie pourrait être renforcée via des actions de coopération développées avec les quatre parcs franciliens (dans le cadre d'un groupe Tourisme) ou avec d'autres territoires Leader franciliens.

Acteurs partenaires : Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France, Yvelines Tourisme, Protourisme, Offices du tourisme locaux, hébergeurs, porteurs de projets d'hébergements insolites.

Mots-clés : offre touristique rurale, innovation, lien urbain – rural, diversification.

f- Créer une monnaie locale, favoriser l'économie circulaire.

Description du projet :

En 2013, le projet de développement d'une économie participative a pris corps à travers l'association du Parc naturel à la plateforme de financement participatif Hellomerci. De nombreux artisans et commerçants ont été accompagnés et vont l'être dans les prochaines années pour leurs investissements par un système de prêt gratuit mobilisable via un site Internet. Les montants des collectes permettent de financer des projets jusqu'à 15 000€. Le Parc se porte garant de la fiabilité du projet et peut le cas échéant y participer via la prise en charge des frais de dossier.

L'étape suivante consiste à tenter de multiplier la consommation (intermédiaire ou finale) de produits locaux par l'usage d'une monnaie complémentaire qui ne peut être dépensée que sur le territoire concerné par sa mise en circulation.

La réflexion du Parc pourrait s'orienter soit :

- vers une monnaie instrument de paiement pour l'ensemble des transactions soit de biens intermédiaires soit de biens finaux. Il s'agit alors d'une monnaie complémentaire qui n'est ni un instrument de financement ni un instrument de placement (en effet, la thésaurisation est découragée par le caractère fondant de la valeur de cette monnaie, si elle n'est pas utilisée, elle perd progressivement de sa valeur lorsqu'elle est converti en euros) mais un simple instrument de transaction. Elle retrouve la même valeur en revanche à chaque nouvelle transaction. De telles expérimentations ont été lancées à Toulouse (Sol-violettes), à Gourdon (le Céou)... Le Parc s'appuierait pour cela sur l'Union des Amis du Parc qui fédère de nombreuses associations réunissant des consommateurs favorables au développement durable et local et toutes les autres associations militantes constituées d'éco-citoyens. Le Parc s'appuierait aussi sur l'ensemble des entreprises locales qui ont toutes été à un moment ou à un autre accompagnées par sa mission Développement économique depuis 1999 (antériorité de 2 FISAC, 282 entreprises aidées, 913 emplois modernisés ou créés). Tous les échanges de produits de la ferme, artisanaux, de commerces locaux mais également les échanges intermédiaires pourraient être libellés en monnaie locale.

Il nous semble particulièrement opportun de lancer dans le cadre d'un GAL une dynamique locale de véritable transition écologique et énergétique fondée sur des financements locaux, des productions locales, des circuits de distributions locaux et enfin des instruments de transaction également locaux. La dynamique des acteurs, le capital social accumulé autour du Parc et de son projet de territoire durable depuis trente ans sont tels que nous pensons emporter l'adhésion pour l'usage d'une monnaie complémentaire. Le parc peut se prévaloir de plusieurs expériences réussies dans ces domaines : ventes directes à la ferme ne parvenant pas à répondre à la demande, financements participatifs d'acteurs locaux qui ont tous réussi.

- Vers un projet plus limité de monnaie unité de compte permettant de favoriser l'intensification des échanges B to B sur le périmètre du Parc voire de l'Ile-de-France.
Ce projet s'appuie notamment sur le rapport « Potentiel et perspectives de développement des plates-formes d'échanges interentreprises » Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME) – Ministère du Redressement Productif – Janvier 2013.
Il existait déjà 800 plateformes de ce type dans le monde en 2015, dont 4 en France.
« La pratique du troc interentreprises ou « barter », pour ancienne soit-elle, connaît un renouveau depuis une vingtaine d'années, renouveau qui s'accélère avec le développement d'Internet et de plates-formes électroniques d'échanges interentreprises.

Ce marché, recouvrant à la fois de l'échange média (« corporate barter »), centré sur l'échange d'espaces publicitaires, plutôt réservé à de grands groupes et l'échange de biens et de services (« retail barter »), plus largement ouvert aux petites entreprises, représenterait aujourd'hui au niveau mondial plus de 12 milliards de dollars de transactions avec un potentiel de croissance de vingt fois supérieur. Sans se substituer à l'activité traditionnelle des entreprises, les experts considèrent qu'il pourrait leur apporter, sur période longue un gain d'activité de 3 à 5 %. Très répandue dans les pays anglo-saxons et en essor dans les pays émergents, l'échange interentreprises émerge à peine sur le marché français, malgré des exemples florissants chez nos voisins belges et suisses. Pourtant, il semble acquis, à travers les nombreuses expériences étrangères, que ce mode de transaction peut constituer une source complémentaire de richesse pour les entreprises en leur permettant de valoriser des actifs inutiles ou inutilisés et de tisser des liens avec des partenaires qui peuvent devenir à terme des clients, des fournisseurs ou des associés. D'ailleurs, une fois informées, on peut estimer que deux entreprises sur trois se déclarent intéressées par cette pratique.

En première analyse mais le débat mérite d'être posé, en raison du caractère très résidentiel du Parc naturel régional, il serait préférable d'élargir l'usage de la monnaie aux biens de consommation finale et de donner une forme matérielle à cette monnaie complémentaire afin de renforcer les chances de réussite d'une dynamique citoyenne. Pour les consommateurs, ces monnaies pourraient être utilisées comme des tickets restaurant. On peut imaginer ainsi pour fluidifier les échanges que les artisans, commerçants, points de vente à la ferme soient aussi des bureaux de change permettant d'acheter cette monnaie locale.

Acteurs partenaires : Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil généraux 78 et 91, SCIC SYMBA, toutes entreprises franciliennes et PNR prioritairement, associations éco-citoyennes, Union des Amis du Parc

Mots-clés : innovation, échanges, bassins et partenariats économiques, monnaie locale complémentaire, économie réelle, économie participative

g- Un secteur d'appui pour le développement des filières agro-environnementales : la ZA du Gros Chêne aux Essarts le Roi.

Description du projet : La Zone d'activités du Gros Chêne aux Essarts-le-Roi se situe le long de la RN10.

Le site de projet comprend trois types d'occupation : au nord du site, des locaux d'activités économiques (entrepôt, casses automobiles) en déprise pour certains, à l'ouest, des espaces cultivés et/ou en friches et au sud, d'espaces boisés résiduels. Cette ZA qui dispose d'un potentiel certain manque de cohérence et de qualité urbaine, participe à la fragmentation écologique et paysagère du secteur et est sous-utilisée.

Ce secteur a déjà connu des réflexions sur son possible réaménagement : une requalification éco-paysagère de l'axe de la RN 10 et de ses abords dans le cadre d'un appel à projet ministériel et un plan-guide dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette.

Ces études ont mis en avant qu'une requalification urbaine, paysagère et écologique de la Zone d'Activités mais également une vocation plus précise des activités économiques en s'appuyant sur les ressources du territoire du PNR étaient nécessaires afin de se démarquer des zones commerciales et économiques proches tels que Coignières, Saint Quentin en Yvelines, Plaisir... mais également afin de valoriser ce secteur, de marquer qualitativement l'entrée du PNR et d'avoir un projet exemplaire en tout point (aménagement et type d'activité). L'idée d'une mise en place d'un vrai pôle d'excellence lié à l'agriculture de proximité, aux filières courtes du territoire, à la « green technology » a donc

émergé. La Zone d'Activités du Gros Chêne pourrait donc être un site d'appui au développement des filières bois-énergie, biomasse... développé ci-dessus.

Cette zone est également idéalement située au cœur du Parc naturel régional pour accueillir un pôle Réemploi comprenant d'une part une plateforme d'échange de matériaux de récupération du bâti permettant un prolongement physique de la « Bourse aux matériaux » déjà opérationnelle sur le site Internet du Parc (<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/habitat-energie/votre-projet/bourse-aux-materiaux.html>), et d'autre part une ressourcerie pour collecter, recycler, revendre des produits et matériaux en leur offrant une seconde vie. Les objectifs de ce Pôle sont : la réduction des déchets, la création d'emplois, la conservation du patrimoine, la création d'une économie circulaire, sociale et solidaire. Ce pôle Réemploi serait géré par des personnes en réinsertion professionnelle et mis en place en partenariat avec les collectivités territoriales : PNR, Communautés de communes et d'agglomération du territoire, notamment Saint-Quentin-en-Yvelines.

En s'appuyant sur les dispositions et les préconisations d'aménagements écologiques et paysagères du plan guide du PPB⁴ Vallées de l'Yvette, ces financements permettraient d'envisager concrètement le réaménagement du site en lien avec les partenaires du Parc que sont la commune des Essarts-le-Roi, le promoteur ALTAREA, propriétaire de friches économiques, la CCI et la CMA et de réaliser les études nécessaires à l'installation de structures nécessaires au développement des filières et d'activités et de services complémentaires à celles-ci.

Acteurs partenaires : Entreprises candidates à l'implantation, propriétaires fonciers (ex : ALTAREA pour la ZAC du Gros Chêne), association CAPIC 78 pour la ressourcerie : Centre Activités de Pré-qualification et d'Initiatives Citoyennes et Culturelles dans les Yvelines.

Mots-clés : Zone d'Activités, Energies renouvelables, « Green technology », intégration environnementale, lisières urbaines/agricoles, circuits courts, réemplois, recyclage.

Quelle organisation est-elle prévue autour de ce programme LEADER ?

Ce programme LEADER sera porté par un GAL (Groupe d'Action Locale), partenariat d'acteurs publics et privés. **La structuration de ce GAL est en cours et sera exposée dans une étape ultérieure de présentation du projet.**

Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission LEADER sera indispensable pour organiser et assurer l'administration de ce GAL, soit par la création d'un poste soit par redéploiement d'un agent du Parc naturel régional.

Quelles déclinaisons vers des projets de coopération ?

La diffusion des projets pourra s'effectuer de plusieurs manières. Dans tous les cas, une communication adaptée au programme LEADER sera mise en place.

Tout d'abord, le Parc envisage de valoriser des projets aboutis au sein du cadre Interparcs mis en place par la Région Ile-de-France et les parcs franciliens. Cela passera par des présentations et diffusion de rapports, portant sur le cadre nécessaire à la réussite du projet, les écueils à éviter, et de susciter un phénomène de reproductibilité. Néanmoins, au-delà de la reproductibilité des projets, la démarche de coopération Interparcs vise à permettre l'émergence de projets communs au GAL de la Région Ile-de-France et, selon le cas, tout ou partie des parcs franciliens. Cette coopération

⁴ Plan Paysage et Biodiversité : Cet outil de planification a pour objectif d'aider les communes à intégrer la dimension paysagère et les enjeux de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs aménagements. Le Parc a mis en œuvre 3 PPB, un 4^e sera lancé en 2015.

infrarégionale peut par exemple porter sur les filières dont la production peut être écoulee à l'échelle régionale (bois énergie, méthanisation, écotourisme rural).

Ensuite, la transmission étant le corollaire de l'innovation, le Parc et le GAL réfléchiront aux possibilités de partenariat avec d'autres territoires, qu'il s'agisse de parc naturels régionaux hors Ile-de-France ou d'autres territoires de l'espace communautaire ou de territoires extracommunautaires. En effet, soucieux de contribuer à renforcer la cohésion nationale et la solidarité entre les territoires, notamment les populations en difficultés économiques et sociales (ex : zones rurales, quartiers d'intérêt national NPNRU, etc.), le Parc souhaite tout particulièrement orienter son expérience à des territoires en difficultés. Les domaines d'intervention sont larges (circuits courts, écologisation des zones d'activités, développement d'une agriculture urbaine, de renforcement des liens entre zones urbaines et rurales).

Au niveau international, les parcs naturels régionaux ou équivalents, existants (Italie, Espagne, etc.) ou en projet (ex : partenariat entre la Région Ile-de-France et le Liban auquel le Parc naturel régional de Chevreuse a été associé à plusieurs reprises en recevant deux délégations d'élus et en participant à des sessions de formation/transfert en France et au Liban), sont par ailleurs des partenaires potentiels intéressants (hors actions de coopération fléchées LEADER).

Le périmètre du projet LEADER

Les projets listés dans cette note seront localisés dans le territoire du Parc, à l'exception des communes de Châteaufort, Gif-sur-Yvette et Magny-les-Hameaux, comprises dans le périmètre de la candidature de Terre & Cité. Les projets LEADER seront donc implantés dans les autres communes du Parc et dans la zone d'influence du CIVAM du Hurepoix (cf. carte jointe).

